

An aerial photograph of a rural landscape, likely in France, showing a river winding through a patchwork of green and brown fields. A small town or village is visible in the center, with several buildings and a blue-roofed structure. The overall scene is a mix of agricultural land and natural vegetation.

de la démarche
d'atelier national
au bilan des ateliers locaux :
LES PLANS DE PRÉVENTION
DES RISQUES D'INONDATIONS
DES VALLÉES DE L'OISE ET DE L' AISNE

22/06/2017



1993

Le Plessis-Brion

Photographie : entente Oise-Aisne

1993
des sites enclavés
inondés ou non,
à
Janville et
Longueil-Annel

photographie : entente Oise-Aisne

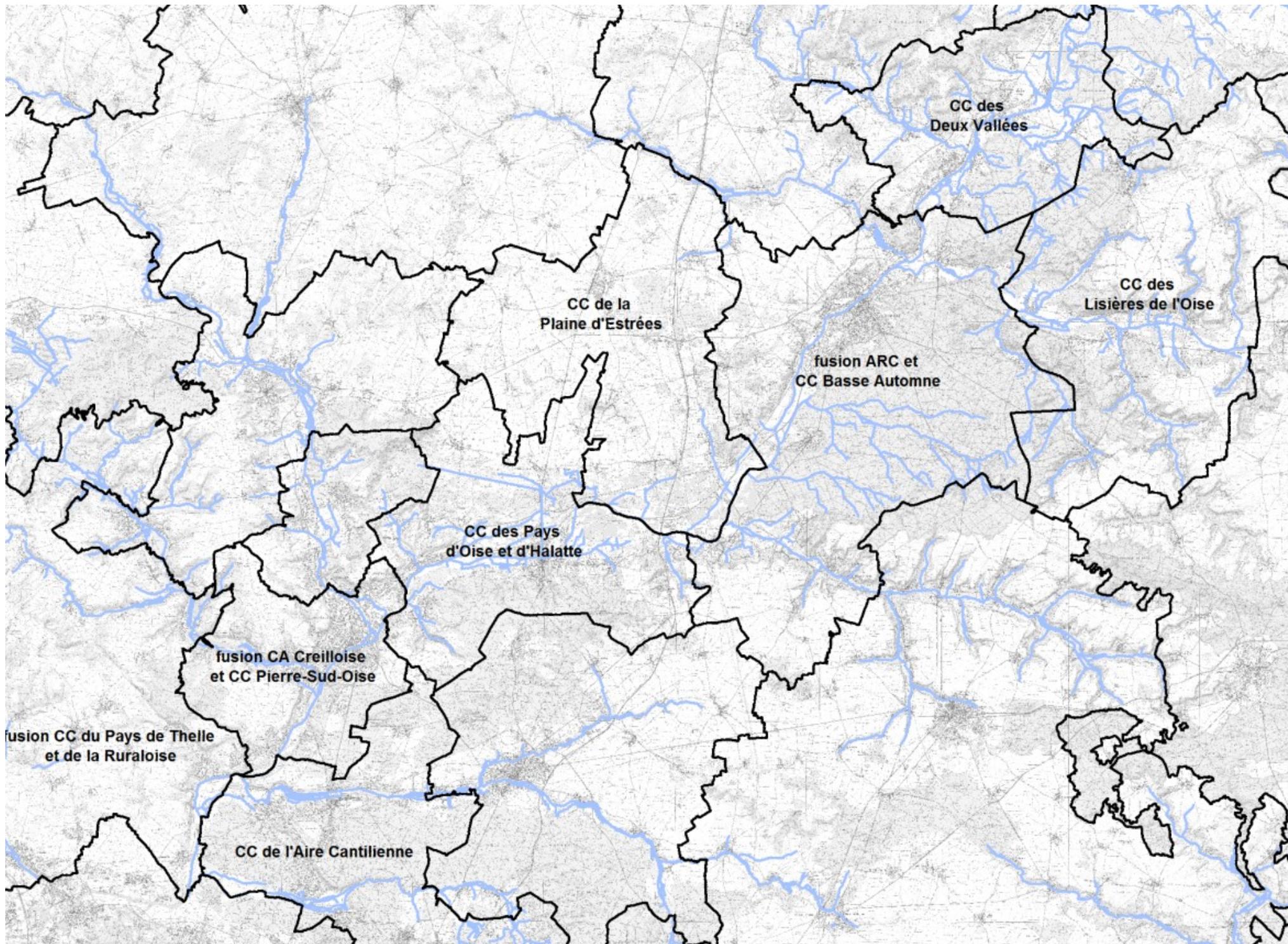




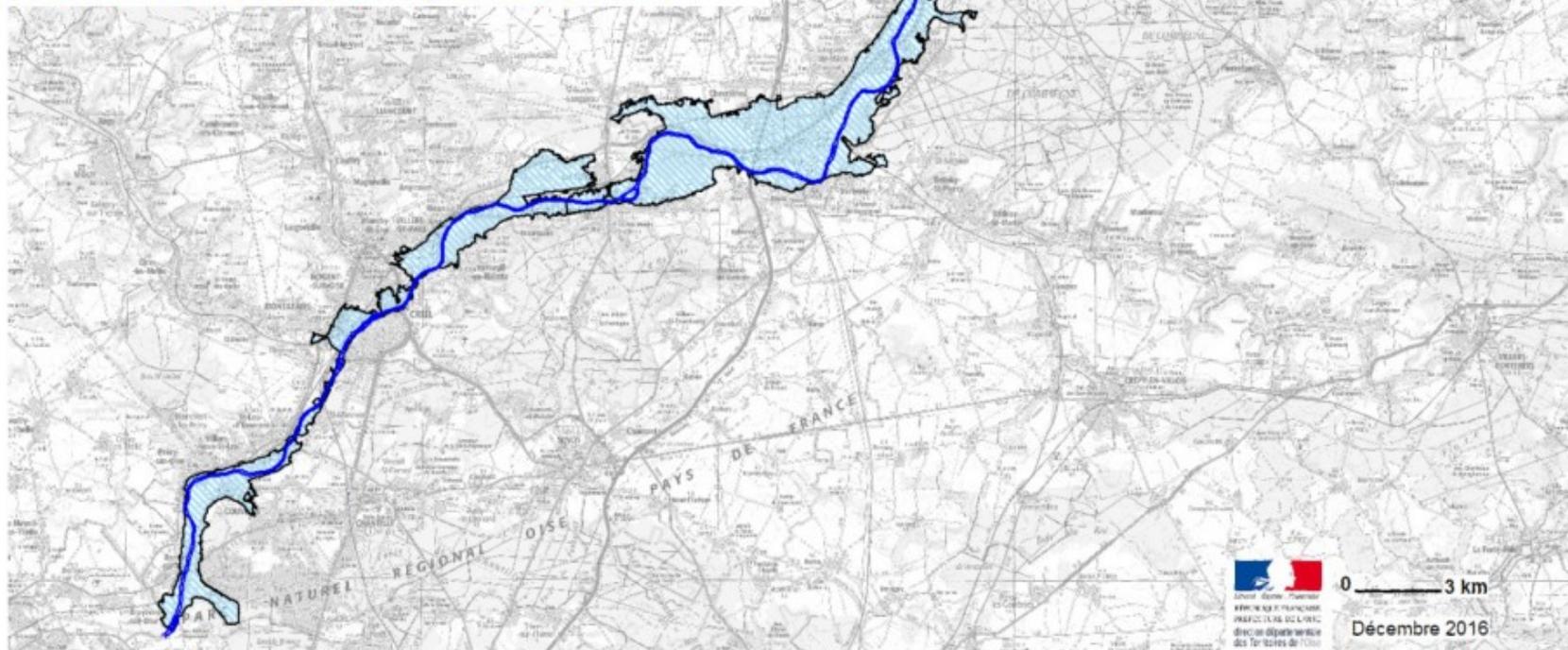
1993

site économique
industriel
à Clairoix

photographie : entente Oise-Aisne

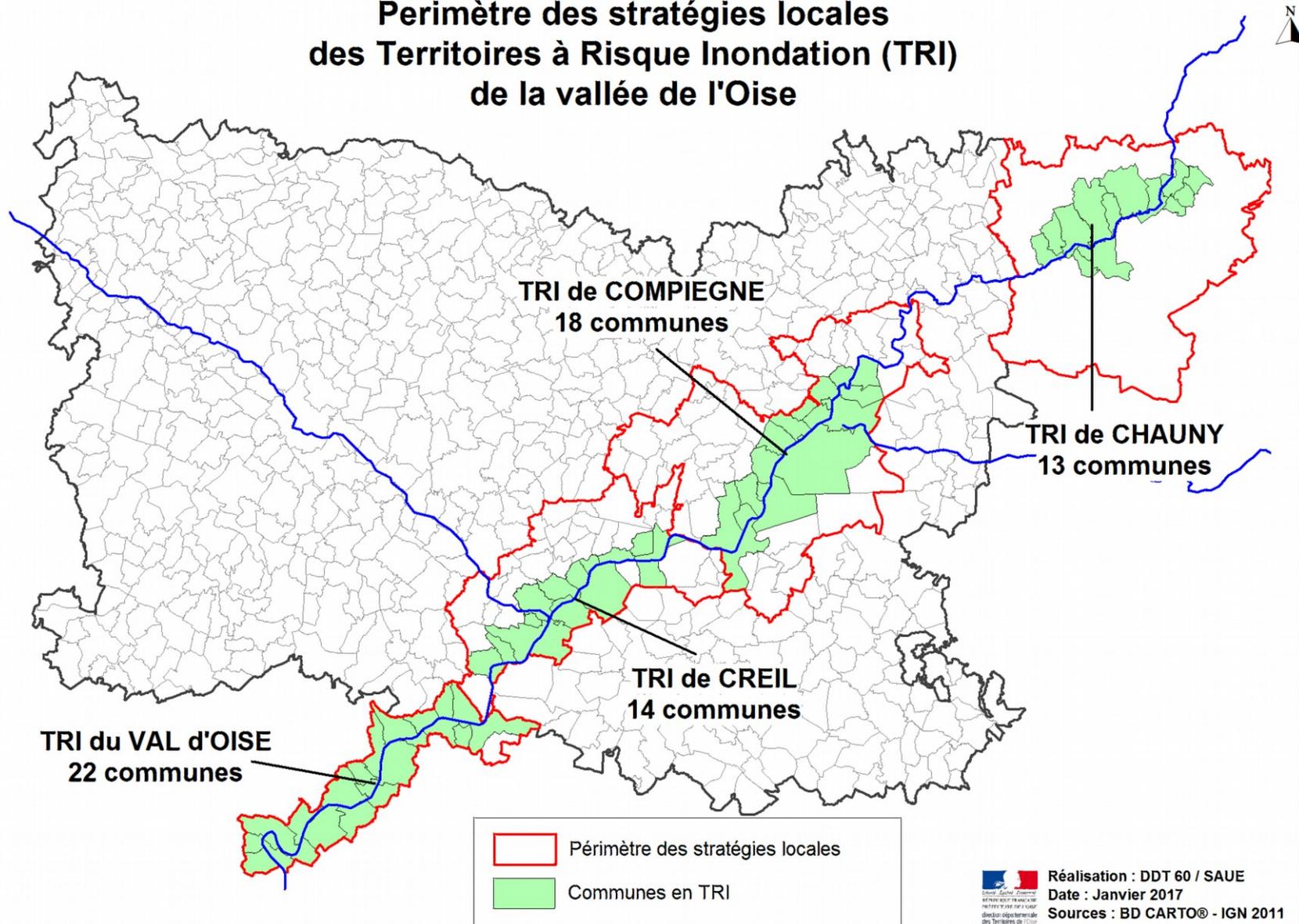


l'évolution de l'urbanisation le long de l'Oise a contribué à réduire le champs d'expansion naturel de la crue. Les conclusions de la modélisation font donc état de hauteurs d'eaux plus importantes qu'il y a 20 ans

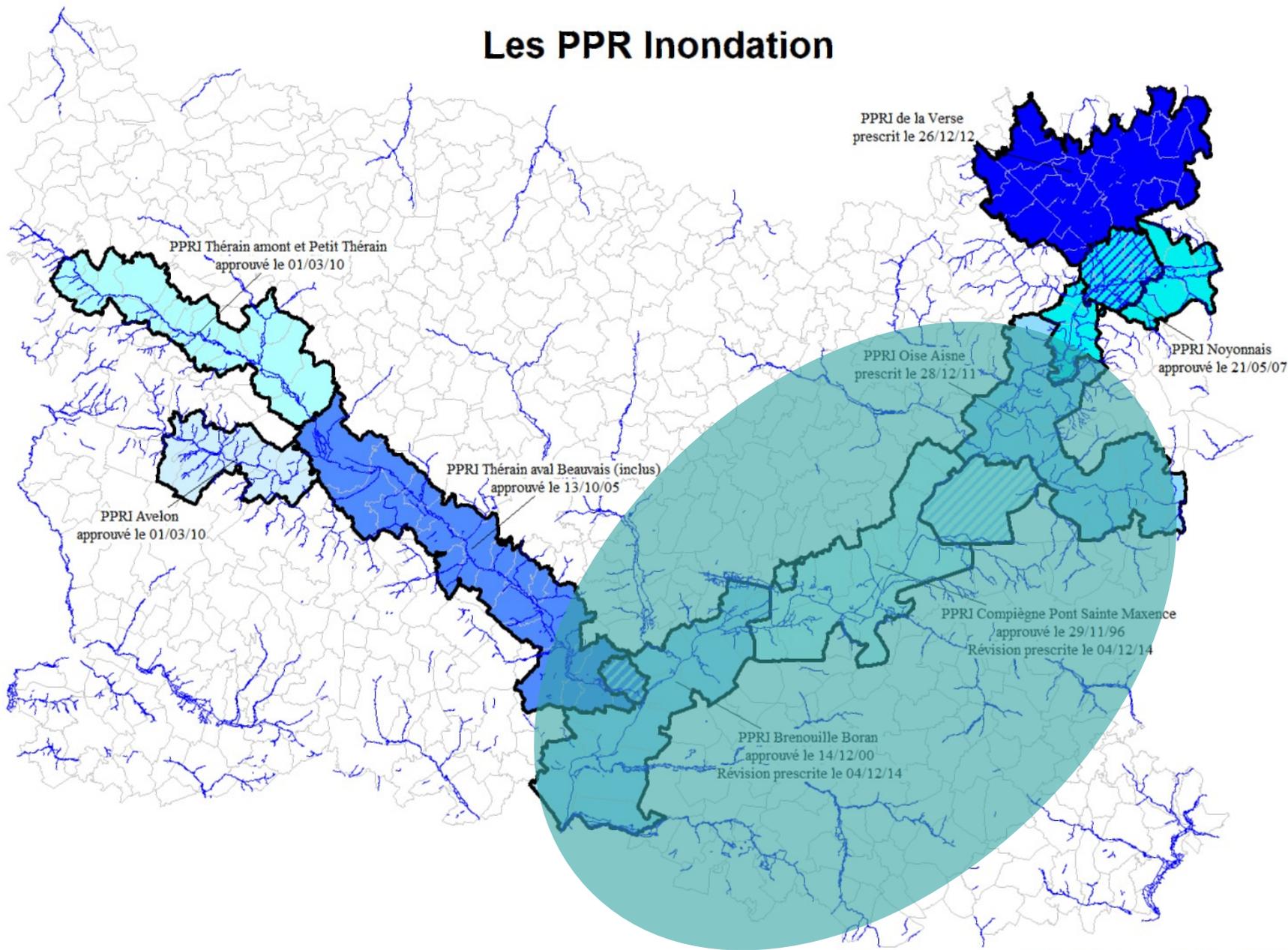


Les démarches en cours

Perimètre des stratégies locales des Territoires à Risque Inondation (TRI) de la vallée de l'Oise



Les PPR Inondation

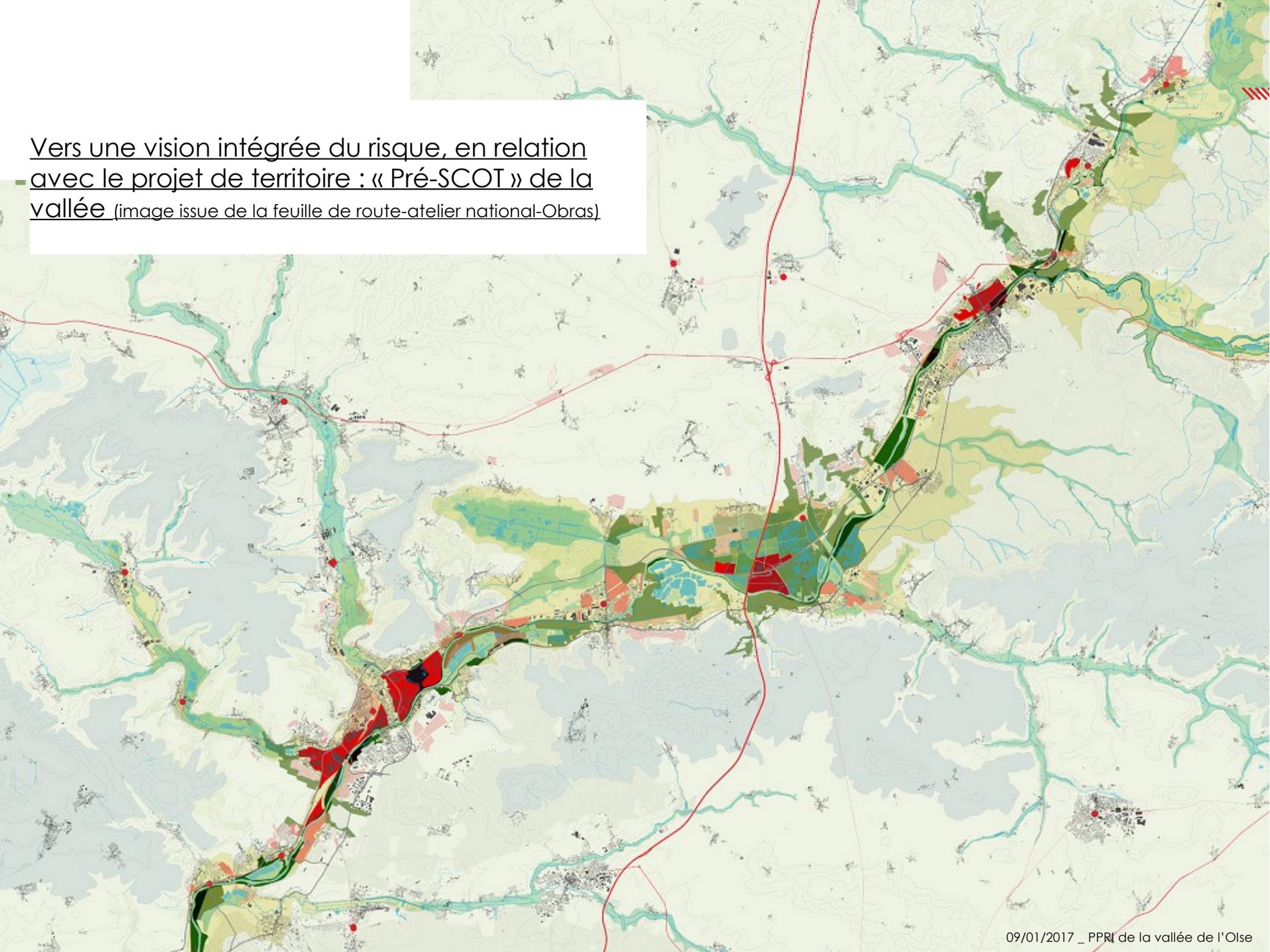


0 ——— 9 km

Réalisation : DDT 60 / SAUE / PR
Date : Décembre 2014
Sources : DDT 60 - BD CARTO® - IGN 2011
- Reproduction interdite -

L'Atelier National « territoires en mutation
exposés aux risques »

Vers une vision intégrée du risque, en relation
avec le projet de territoire : « Pré-SCOT » de la
vallée (image issue de la feuille de route-atelier national-Obras)



Les ateliers locaux : déclinaison locale de l'atelier national

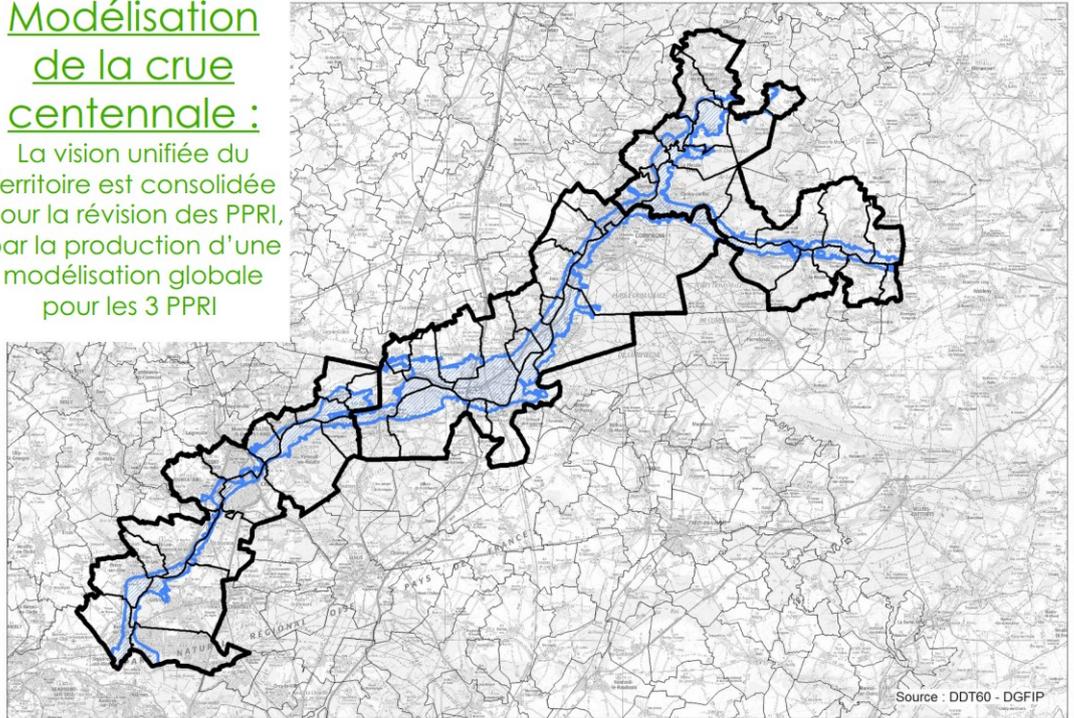
La portée régaliennne du document de PPRI permet aux services de l'État d'affirmer le portage des politiques publiques en matière de développement durable

A

la vision unifiée de la vallée

Modélisation de la crue centennale :

La vision unifiée du territoire est consolidée pour la révision des PPRI, par la production d'une modélisation globale pour les 3 PPRI



B méthodologie : La démarche de concertation des ateliers locaux

une démarche innovante autour du lien entre urbanisation du territoire et prise en compte du risque.

Si la démarche d'association s'est construite au fur et à mesure afin de produire une règle « sur mesure », on peut dresser un bilan positif de cette concertation inédite bien que certaines difficultés sont à noter

À partir de l'atelier national (réunions préparatoires, réunion de lancement, séances de travail, restitution), s'est déployé un programme d'ateliers locaux (12 séances).

Afin de construire ces ateliers, de très nombreuses séances de travail intermédiaire ont été organisées avec des partenaires (plus de 60 séances)


Préfet de l'Oise

// Atelier local pour la révision des plans de prévention des risques inondation de la vallée de l'Oise et de l'Aisne //

Matinée du 9 novembre 2016
Lieu : 7 Rue du Maréchal Juin, 60150 Thouroutte

09h30 - 10h00
Présentation du PPRI :
approfondissement de la structure du règlement et des principales dispositions, présentation de quelques planches extraites du projet de zonage réglementaire

Échanges

10h15 - 10h45
Présentation du PPRI :
le point sur démarches liés aux sites à enjeux fort d'adaptation ou de développement
approche comparée des sites

Échanges

10h00 - 10h15
le point sur la démarche en cours avec les gestionnaires de réseau
le point sur la démarche en cours avec l'Office national des forêts

Échanges

10h30 - 10h45
Du bilan des ateliers locaux à la poursuite de la procédure administrative PPRI
La suite des travaux liés aux ateliers locaux : le lien avec les stratégies locales et le PAIS d'attention

Échanges

Le projet de PPRI, en cours de construction, sera diffusé sous format papier aux EPCI pour le PPRI qui les concernent. Un lien vers le document prévisionnel sera communiqué en temps et lieu.




Préfet de l'Oise

// Atelier local pour la révision des plans de prévention des risques inondation de la vallée de l'Oise et de l'Aisne //

Matinée du 4 octobre 2016
Lieu : Salle polyvalente - place du Général de Gaulle à Pontpoint

09h30 - 09h45
la démarche d'atelier local, depuis le 5 novembre 2015 vers l'approbation des PPRI

09h45 - 10h45
structure du règlement : principes fondateurs et quelques dispositions illustrées

Échanges

10h15 - 10h45
retour sur le travail le cours : le diagnostic du réseau électrique de la vallée de l'Oise

10h45 - 12h00
les zones d'expansion de crue à enjeux forts de préservation ; le point sur les travaux

12h00 - 12h30
Échanges



C

méthodologie :

La création d'outils de
concertation

Les fiches projets

les ateliers thématiques sur le champ d'expansion
pour la crue

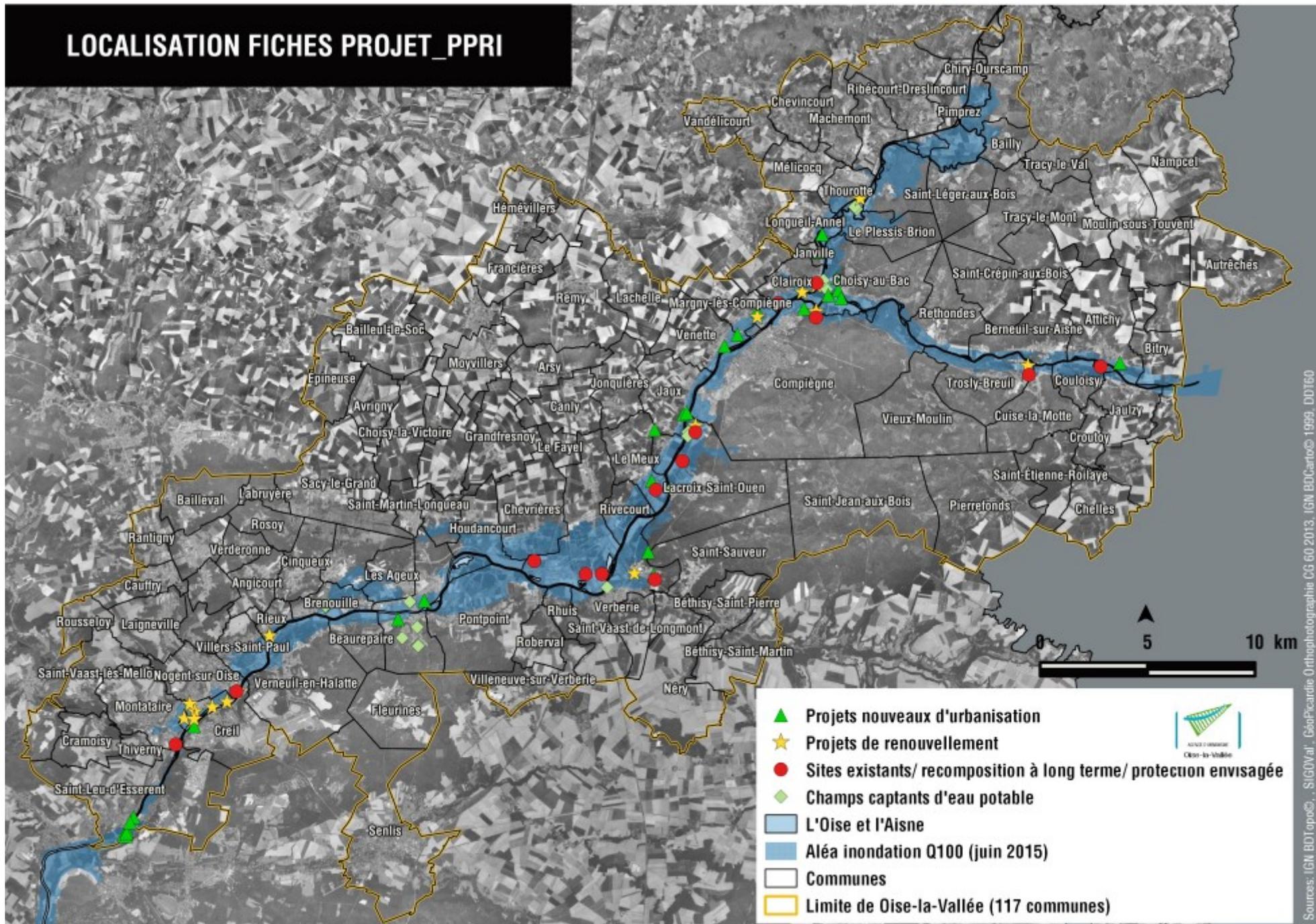
les carnets pédagogiques

l'appel à projet culture du risque

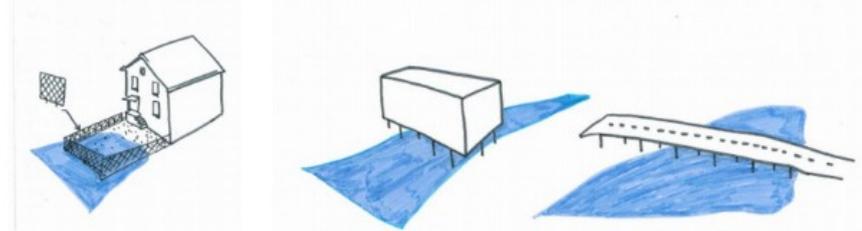
le partenariat avec l'université technologique de
Compiègne

(...)

LOCALISATION FICHES PROJET_PPRI



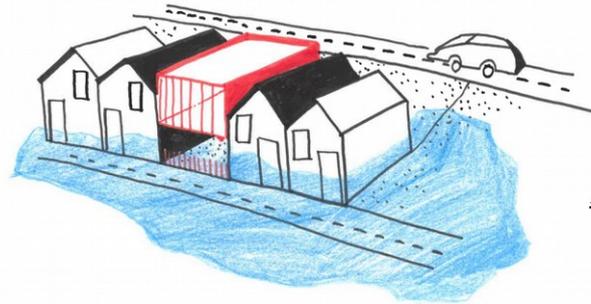
LA NOTION DE RÉSILIENCE :
des démarches en cours



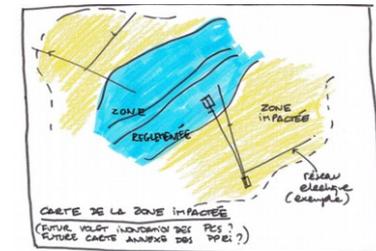
D

La capitalisation des
ateliers locaux

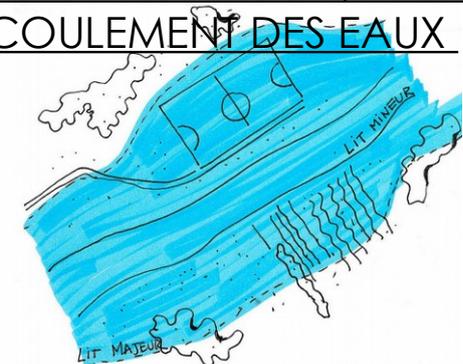
LIEN
PRÉVENTION DES RISQUES
D'INONDATION
ET
GESTION DE CRISE



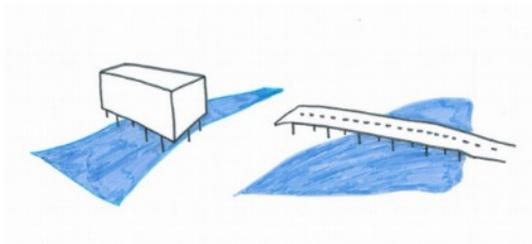
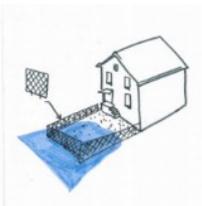
CARTOGRAPHIE
DE LA ZONE IMPACTÉE,
AU-DELÀ
DE LA ZONE INONDÉE



ZONES D'EXPANSION DES CRUES :
AU CŒUR DU PROJET, LE LIBRE
ÉCOULEMENT DES EAUX

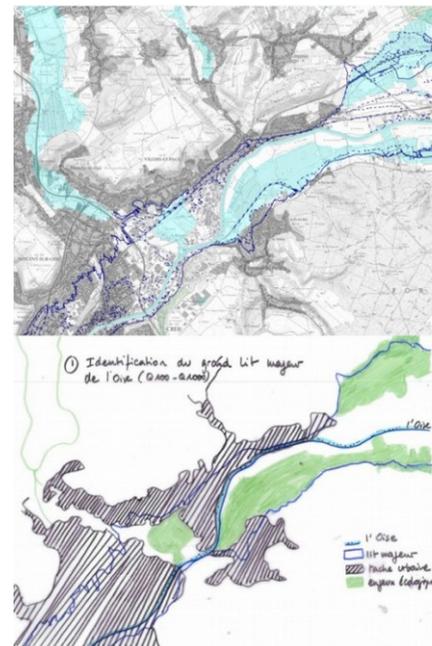


LA NOTION DE
RÉSILIENCE :
des démarches en cours,
mais le territoire de l'Oise
est-il « prêt » ?



ZONES D'EXPANSION DES CRUES : AU CŒUR DU PROJET, LE LIBRE ÉCOULEMENT DES EAUX

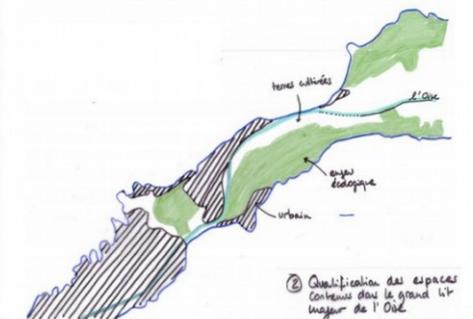
La caractérisation de zones d'expansion des crues à enjeux fort de préservation



Atelier Local
05/2016

De la notion d'expansion de crue au zonage réglementaire des plans de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Oise

Méthodologie en image pour exploiter les cartes « expansion des crues » :
A partir du repérage de l'enveloppe du grand lit majeur (enveloppe crue millénaire pour les secteurs qui ont fait l'objet de cartographie TRI, enveloppe centennale du PPRI pour les autres communes), à l'échelle de la vallée, chaque collectivité peut identifier les secteurs à enjeux forts pour la préservation de l'expansion des crues. Ces précisions pourront alimenter la réflexion à une échelle élargie : celle de la vallée de l'Oise.



Croisement des fonciers à enjeux :

Les secteurs à enjeux forts pour la préservation de l'expansion des crues s'inscrivent aussi bien dans la démarche de prévention des risques d'inondation que celle des stratégies locales, vers la gestion intégrée du risque d'inondation. Les enjeux de préservation seront donc du prochain atelier, confrontés à la notion d'usages (existants et à venir)



CARTOGRAPHIE
DE LA ZONE IMPACTÉE,
AU-DELÀ
DE LA ZONE INONDÉE

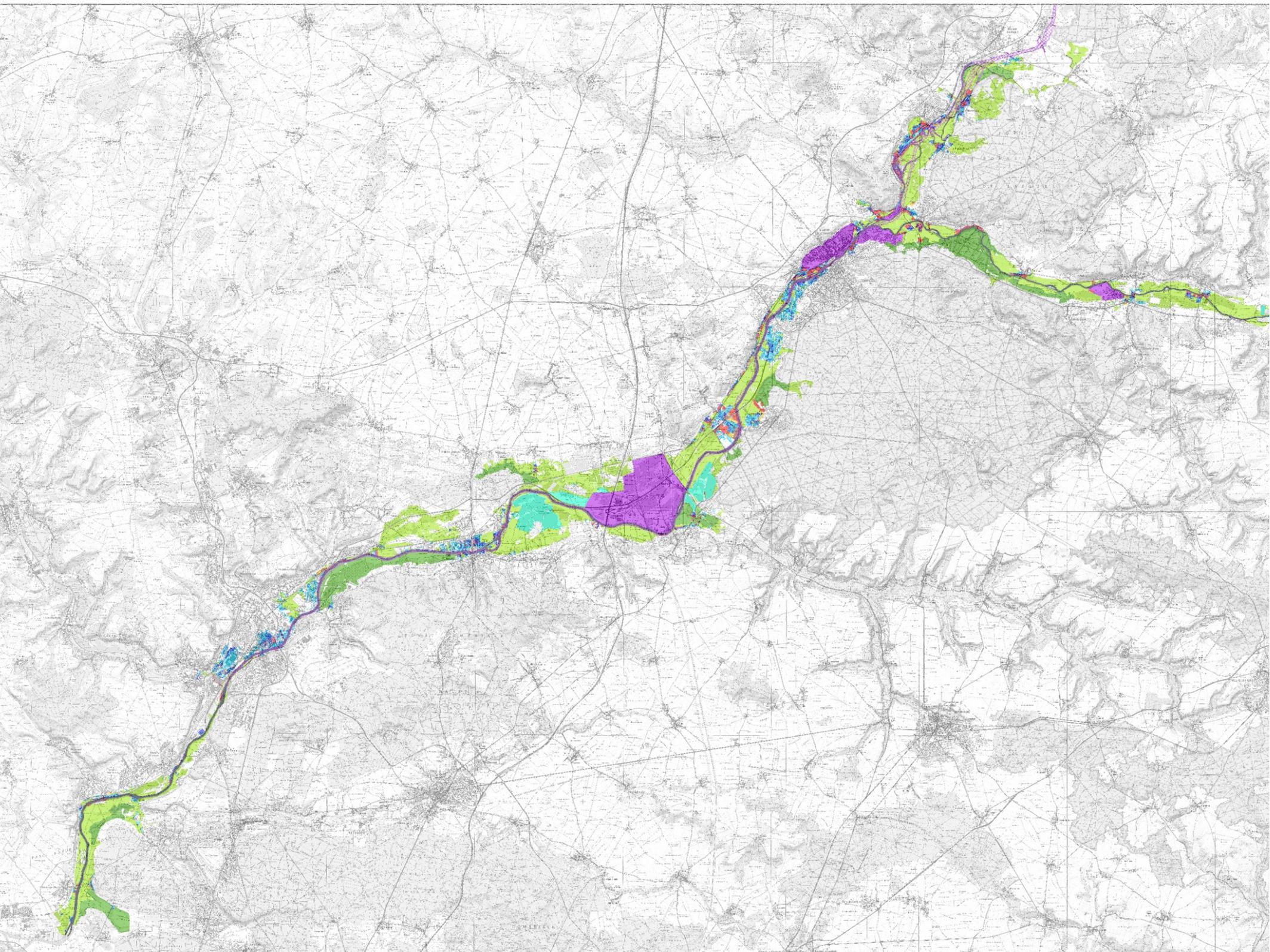
LIEN
PRÉVENTION DES
RISQUES
D'INONDATION
ET
GESTION DE CRISE

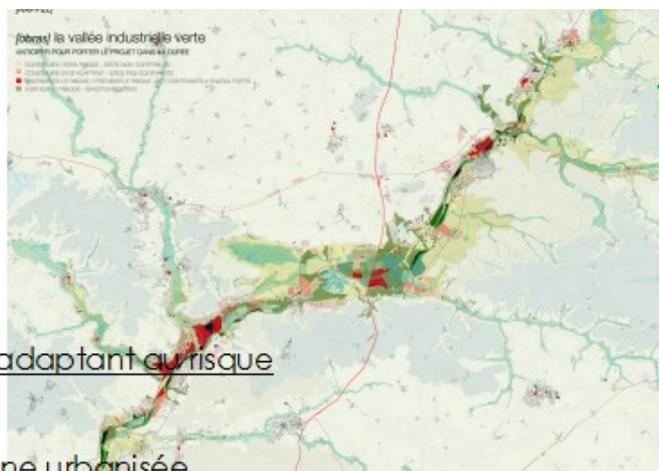
Cartographie de la zone impactée

Une réflexion conjointe est entreprise avec les gestionnaires de réseaux électriques pour l'évaluation de la vulnérabilité des réseaux au regard du risque d'inondation. Au-delà de la zone inondée, des populations seraient fortement pénalisées par les ruptures en alimentation électrique (effet de domino : l'énergie conditionne le bon fonctionnement d'autres réseaux, eau potable, assainissement, communications...). Cette réflexion est rapprochée des propositions qui sont faites pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones ; elle est un critère d'évaluation de la pertinence de ces projets de développement

le lien avec la gestion de crise

V Des PPRI
morphologiques :
STRUCTURE DU
DOCUMENT
ZONAGE
REGLEMENTAIRE/
RÉGLEMENT





Le PPRI :

une réglementation qui permet la protection des populations et des biens

1

Construire en s'adaptant au risque d'inondation

Au sein de la zone urbanisée
A proximité immédiate de la zone urbanisée : les extensions urbaines

En annexe (non opposable, non réglementaire)

2

Réduire l'aléa

préservation de la zone d'expansion des crues
zones d'expansion des crues à enjeux fort de préservation
zones de stockage
ouvrages de réduction de l'aléa



rapprocher prévention des risques et gestion de crise
inventaire des lieux de vie temporaire
(en annexe)



* zones d'étude privilégiée pour la reconquête d'expansion des crues



* La zone impactée :
construire dans le territoire indirectement soumis au risque d'inondation (en annexe)

3

Construire dans les sites contraints à enjeux fort de développement ou d'adaptation des règles par sites de projet

3 zones réglementaires

Le règlement du PPR définit des dispositions spécifiques pour les catégories 1 à 3. Celles-ci sont repérées par des couleurs, qui s'intensifient selon la prégnance du risque auquel la zone est soumise. Afin d'adapter les règles qui encadrent les implantations humaines existantes et à venir pour ces lieux soumis au risque d'inondation par débordement; on distingue des typologies de territoire et des objectifs pour chaque zone. Cette dénomination est propre au règlement des plans de prévention des risques d'inondation de la vallée de l'Oise.

1 Construire en s'adaptant au risque d'inondation

2 Construire dans les sites contraints à enjeux fort de développement ou d'adaptation, au-delà d'1 m d'eau

3 Réduire l'aléa

Construire : en s'adaptant

Zone urbaine

 Risque faible

 Risque moyen

 Risque fort

Extension urbaine

 Risque faible

 Risque moyen

 Risque fort

Construire : sites contraints

 Site contraint à fort enjeu de développement ou d'adaptation

 Grand projet d'infrastructure lié au développement fluvial (MAGEO - CSNE)

Réduire l'aléa

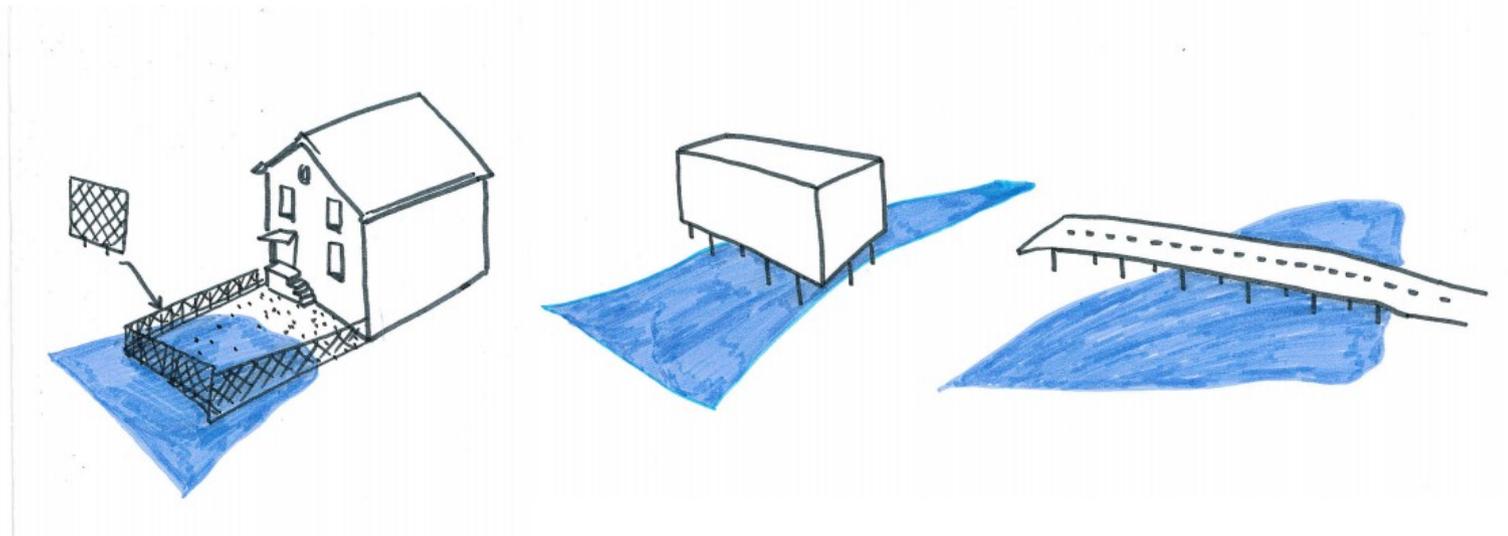
 Zones d'expansion des crues

 Zones d'expansion des crues à enjeux fort de préservation

 Zones de stockage

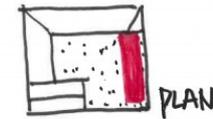
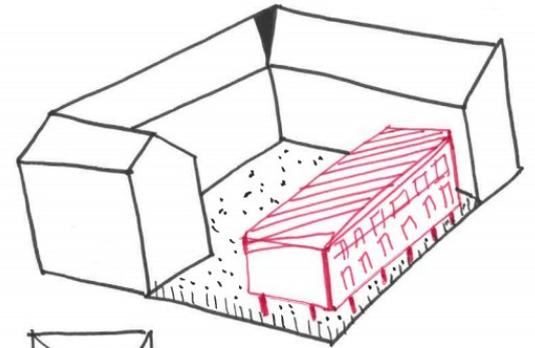
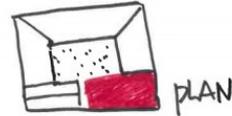
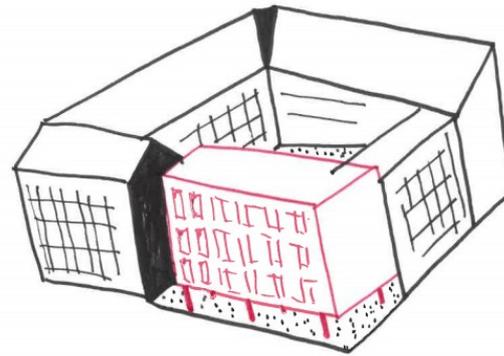
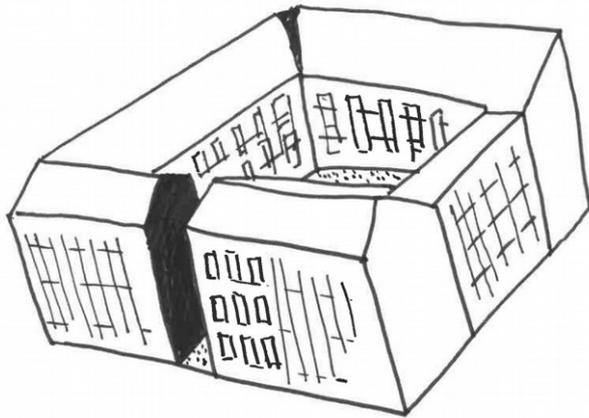
La création de remblais est majoritairement interdite dans toutes les zones, en cohérence avec la politique publique nationale en matière de risque d'inondation mais également car l'évaluation du contexte local pour la modélisation de l'aléa est très défavorable.

Remblais Transparence hydraulique

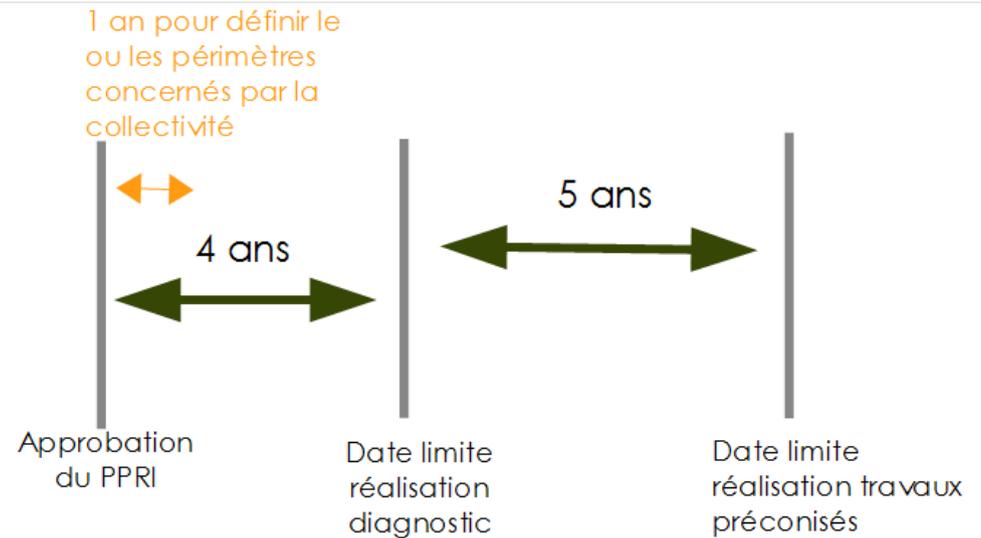


Opérations de renouvellement urbain, de gauche à droite : l'illustration représente un îlot construit à la date d'entrée en vigueur du PPRI. Pour accompagner le renouvellement de la ville, plusieurs possibilités qui correspondent à différentes situations. Au centre l'image illustre la démolition/reconstruction avec conservation de l'emprise au sol existante mais construction au-dessus de la cote de crue centennale. L'image de droite représente la réduction de la vulnérabilité du site avec une réduction de l'emprise des constructions initiales.

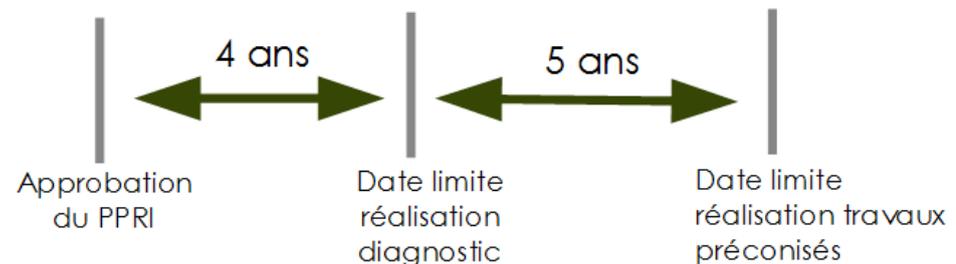
Renouvellement urbain



Les biens existants connaître pour agir

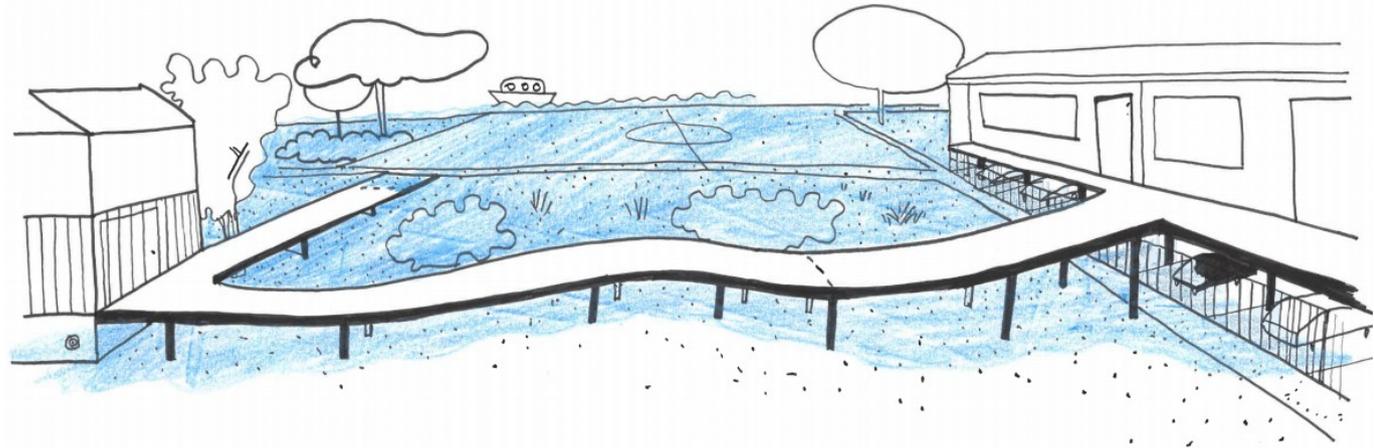


les délais imposés par le PPRI dans le cadre du diagnostic de vulnérabilité pour les habitations de particuliers (non incluses dans un diagnostic mené par la collectivité), les ERP, les entreprises et dans l'emprise des sites violets.

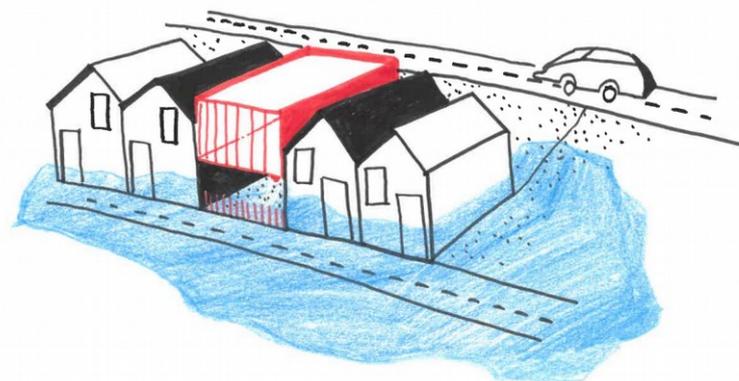
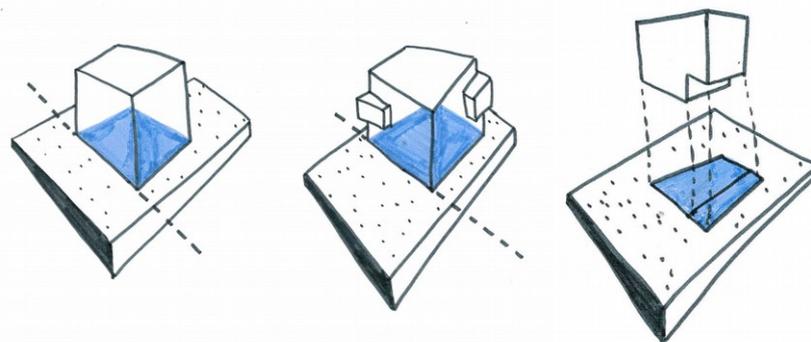


Ces secteurs devront au maximum être urbanisés selon le principe de la transparence hydraulique, c'est-à-dire de l'impact hydraulique neutre. Construits sur vides sanitaires ou pilotis, intégrant aux aménagements la possibilité qu'à l'eau de s'étendre lors d'une crue.

Quartiers nouveaux



Construire en zone rouge sous conditions
uniquement pour les extensions
et lieux de vie temporaire

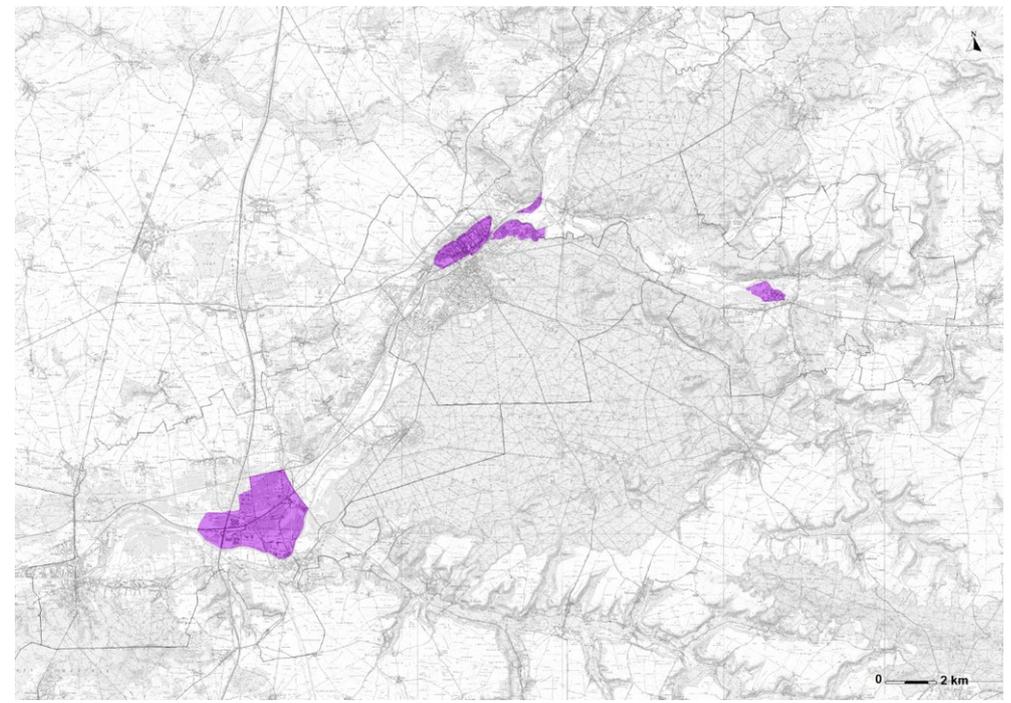


2

Construire dans les sites contraints à enjeux fort de développement ou d'adaptation, au-delà d'1 m d'eau

cette catégorie fait suite au large travail de concertation qui a rassemblé les acteurs pour de très nombreuses séances de travail, au plus près du territoire.

Les collectivités qui le souhaitent ont pu adhérer à la démarche d'expérimentation autour de la règle. Une proposition urbaine s'est construite pour formaliser dans le PPRI ces « OAP risques », dont le parallèle est fait avec les orientations d'aménagement et de programmation des documents d'urbanisme, et qui contractualisent la prise en compte du risque d'inondation et un aménagement vertueux de ces sites. Ces sites s'appuient sur des sites existants dont il est important de prendre en compte aujourd'hui les possibilités d'évolution.



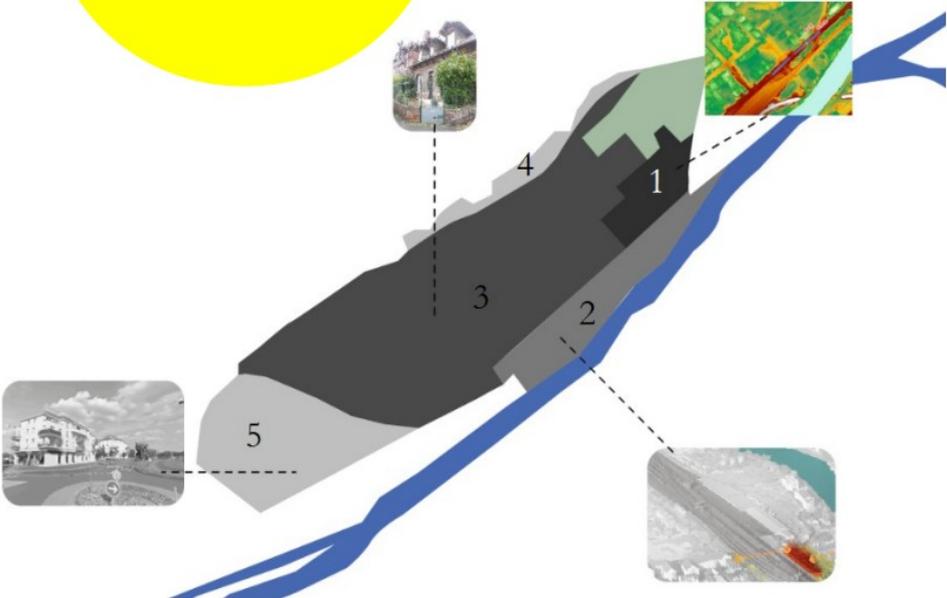
- LONGUEIL-SAINTE-MARIE**
Triple Hub et écrêtement des crues
- MARGNY-LES-COMPIEGNE**
Zone urbanisée
- COMPIEGNE, CHOISY-AU-BAC**
Zone industrielle nord
- CLAIROIX**
Continental
- TROSLY-BREUIL**
Plateforme chimique
- DÉVELOPPEMENT FLUVIAL**
Mise au gabarit européen de l'Oise+ Canal Seine-Nord-Europe + projets de collectivités en lien avec le développement fluvial (Thourotte, Longueil-Annel)

EXEMPLE : MARGNY-LES-COMPIÈGNE EXTRAIT DU RÈGLEMENT



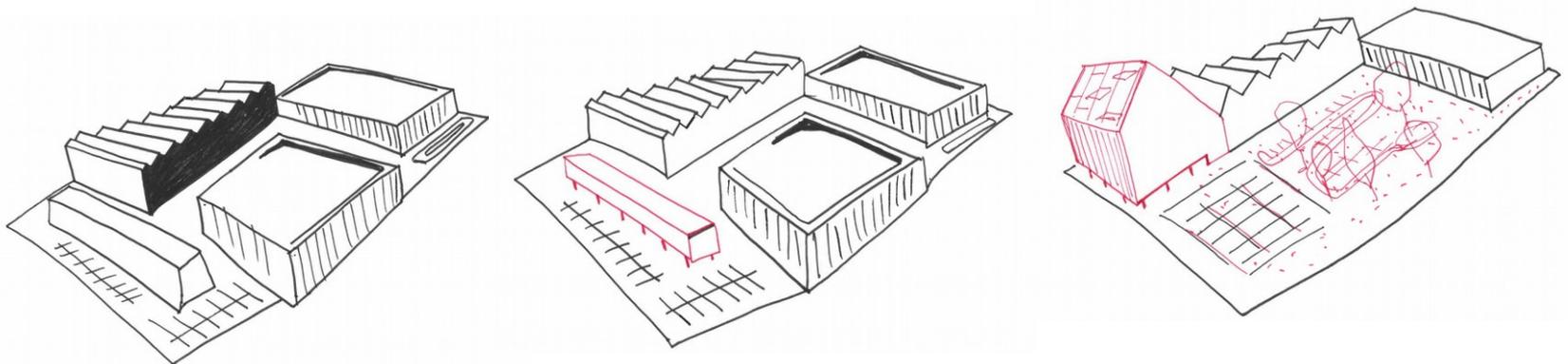
Objectifs pour le site

- 1 : risque maximum rupture de brèche
- 2 : nouveau quartier de gare, résilience optimisée
- 3 : adapter la ville existante, avec la contrainte du sur-risque
- 4 : adapter la ville existante, contrainte moins forte
- 5 : ZAC à finaliser, adapter un projet existant



Exemple de prescriptions
Les zones violettes : mutation de sites économiques existants

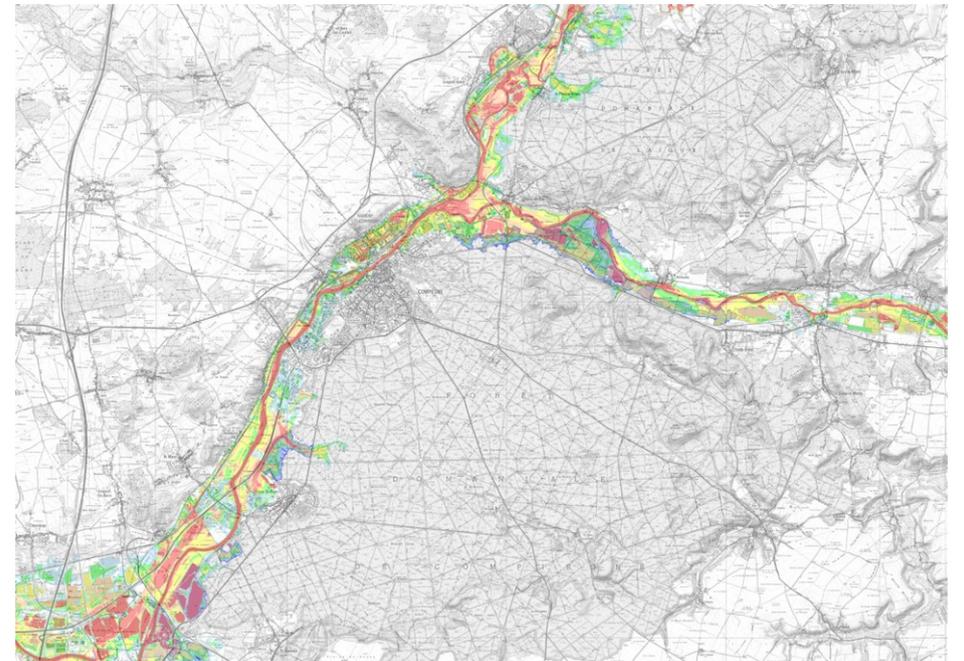
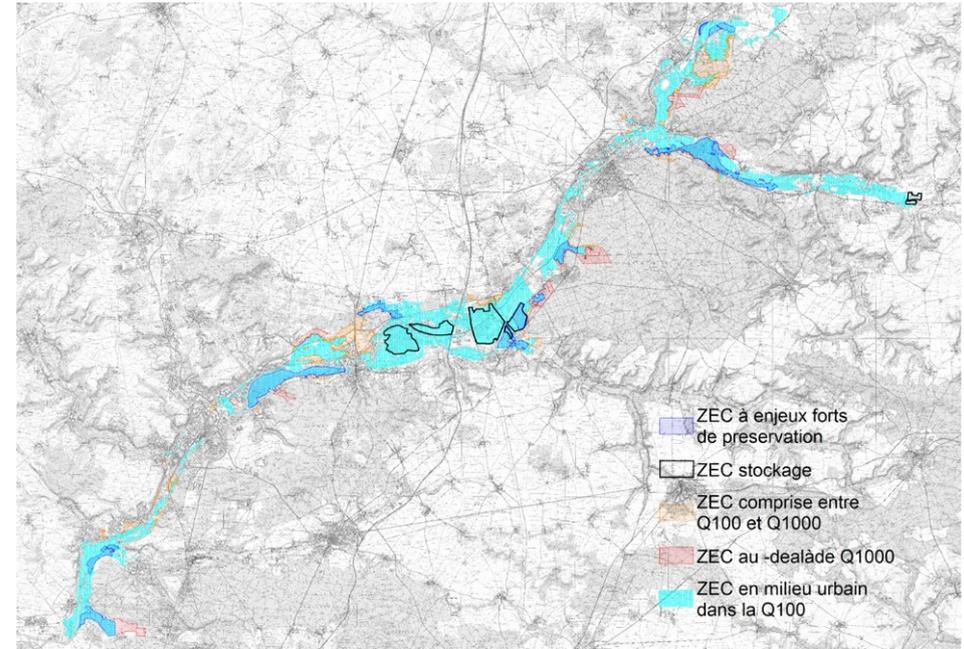
Les constructions nouvelles devront être réalisées à la cote de crue centennale à la différence des infrastructures, réseaux, aménagements qui pourront être positionnés à l'altimétrie retenue pour la cohérence du niveau de service. Cette méthodologie est une adaptation locale au contexte de sites économiques existants. Le lien avec la gestion de crise est aussi durablement affiché dans le PPRI pour ces sites, avec l'intégration obligatoire dans le plan communal ou intercommunal de sauvegarde, d'une stratégie d'évacuation adaptée pour ces sites, dès l'alerte de crue.



3

Réduire l'aléa

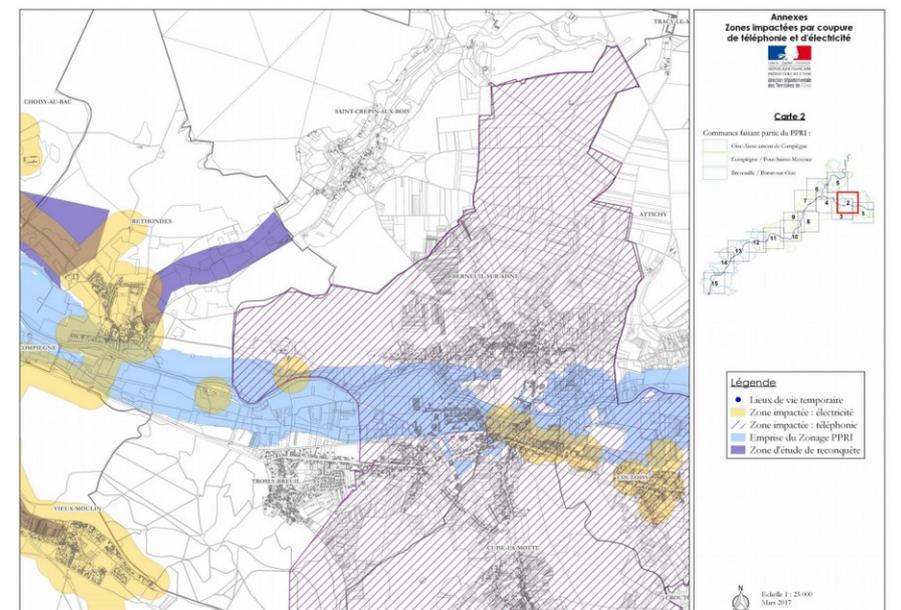
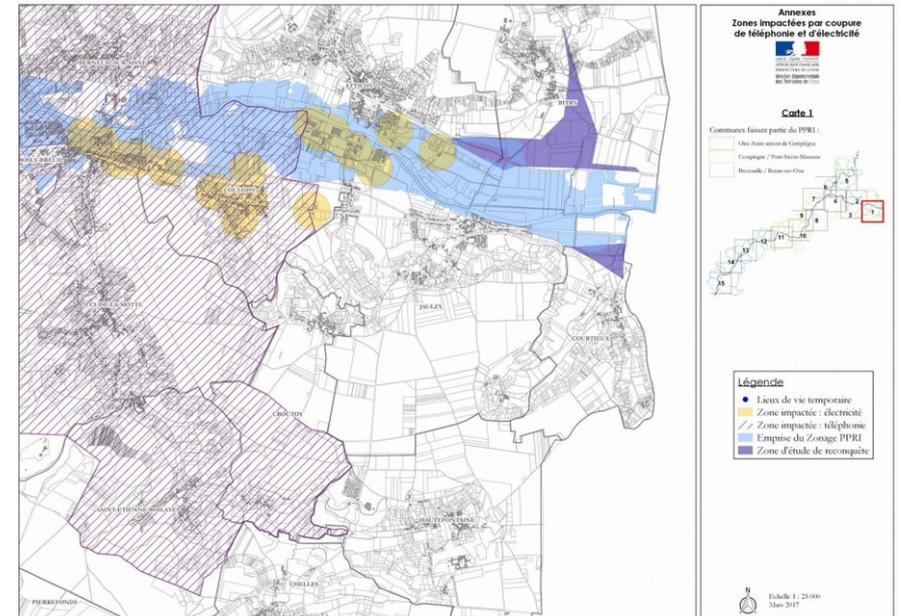
La catégorie « Réduire l'aléa » s'est construite comme suit : lorsque les projets se situent en dehors de tout secteur d'urbanisation continue, la priorité est donnée à la conservation de l'intégrité du lit majeur et des capacités d'écoulement. En effet, la catégorie « Réduire l'aléa » s'appuie sur les dispositions relatives à la préservation du champ d'expansion pour la crue du plan de gestion des risques d'inondations du bassin Seine-Normandie (PGRI), document cadre pour l'élaboration du PPRI.



Cartographie de la zone impactée : défaillance des 3 postes sources de distribution d'énergie électrique. L'architecture du réseau de distribution d'énergie électrique de l'Oise se caractérise par l'implantation des principaux postes sources (à comprendre dans le sens de point de départ de l'alimentation d'un nombre d'utilisateurs significatif de la vallée), au sein de la zone inondable.

Cartographie des lieux de vie temporaires : un lieu de vie temporaire, au sens du présent PPRI est un bâtiment collectif, public ou privé, pouvant recevoir du public, et qui sera mis à disposition de la population pendant la crue. Cette dénomination s'applique aux bâtiments déjà repérés comme tel dans les plans communaux de sauvegarde (PCS).

Cartographie des zones d'études privilégiées pour la reconquête d'expansion pour la crue : ces sites présentent un intérêt pour une potentielle recherche d'augmentation des capacités du lit majeur lors d'une crue.



Les PPRI morphologiques

sont le fruit d'une démarche d'innovation. Cette démarche ne peut être initiée et portée qu'à partir de la valorisation des compétences techniques des ddt (adéquation compétences/mission)

Les capacités d'expertise et la réalisation en régie d'une partie importante du document contribue à donner la légitimité de conseil aux services de la ddt.

Le zonage traduit l'application de la politique publique en matière de risques (pas de remblais sauf exception)

et la délimitation de secteurs identifiés pour l'expérimentation (traduction de la contractualisation autour d'objectifs entre les collectivités et l'État) traduit la territorialisation de cette politique publique

VI

LA CULTURE DU RISQUE ET LES
DÉMARCHES CONNEXES : UNE
APPROCHE GLOBALE DU RISQUE

Information du public

la DDT de l'Oise et la préfecture de l'Oise ont réalisé 4 réunions d'information au public avant le lancement des phases administratives pour l'approbation des 3 PPRI

Sensibilisation au risque d'inondation

la DDT de l'Oise et le CPIE ont été lauréats d'un appel à projet « culture du risque » et une pièce de théâtre « Les pieds dans l'eau » a pu être jouée sur le secteur de la vallée de l'Oise.

Lien avec la recherche, l'Université technologique de Compiègne (UTC)

Dans le cadre des travaux de master liant urbanisme et hydrologie ; les étudiants ont mené, avec une maîtrise d'ouvrage de la ddt, une recherche urbaine sur les secteurs tests proposés au PPRI.(septembre 2016 à janvier 2017)

En lien avec les stratégies locales des TRI:

La prise en compte du risque d'inondation à l'échelle du grand territoire, s'appuie sur la connaissance du réseau hydrographique , de la modélisation de l'aléa, du croisement avec les enjeux...Un des objectifs, en lien avec les stratégies locales est ainsi la réalisation de propositions ou scénarios d'aménagement qui depuis l'ouvrage hydraulique à l'hydraulique douce, poursuivent l'objectif de réduction de l'aléa.

Vers un PAPI d'intention